

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	15	15

DATE DE LA CONVOCATION
20/06/2023

DELIBERATION N°
04/26.06.2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-six juin à 17h00**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE « L'ESPACE REUNION » à la C.C. Cœur du Var à LE LUC sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. GUISIANO M. PORZIO	M. LAUMAILLER M. VALLOT	C.C.C.V.	M. DAVID M. LAIN M. ROUX M. SIMON	M. BERTORELLO M. DRAGONE Mme TERMES
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. PHILIBERT	

OBJET DE LA DELIBERATION :

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ESPACES-TRIS

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2331-6,
VU le Code de l'Environnement,
VU la délibération n°04/07.10.2019 du 07 octobre 2019 portant modification du règlement intérieur des Espaces-tris,

CONSIDÉRANT que les modifications du périmètre du SIVED NG avec les intégrations successives de la CCSBMA puis du SMHV ont entraîné la cohabitation de trois modèles de déchèteries, rendant peu lisible et compréhensible le fonctionnement des sites pour les usagers et multipliant les contraintes dans la gestion des plannings.

CONSIDÉRANT la grande disparité des fréquences d'ouverture et des amplitudes horaires,

CONSIDÉRANT qu'après lecture par Monsieur le Président, le projet de règlement permet de définir :

- Une harmonisation des horaires d'ouverture des Espaces triS avec :
 - ✓ La fermeture les jours fériés sur l'ensemble des sites ,
 - ✓ La suppression des horaires hiver/été sur l'Ouest du territoire,
 - ✓ L'ouverture la journée complète du samedi sur l'ensemble des sites (sauf Rougiers),
 - ✓ Le cycle d'ouverture selon la fréquentation des sites,
 - ✓ Une plage d'ouverture journalière unique : 8H - 12H30 et 13H30 -17H (sauf Rougiers).

- Des règles communes à l'ensemble des Espaces-triS du SIVED NG portant sur :
 - ✓ Les conditions d'accès,
 - ✓ La tarification des apports payants,
 - ✓ Les seuils de gratuité,
 - ✓ Les droits et obligations des usagers,
 - ✓ Les missions de l'agent de quai,
 - ✓ La prévention et la sécurité.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 juin 2023,

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,
PRIS CONNAISSANCE du projet de règlement intérieur des Espaces-triS,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur des Espaces-triS tel que proposé dans l'annexe ci-jointe,

AUTORISE sa mise en application à compter du 1^{er} octobre 2023,

AUTORISE le Président à signer ce règlement et tout document se référant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

